

# LA MSA ILE-DE-FRANCE AU CŒUR DU TERRITOIRE



## La MSA IdF en quelques chiffres



**253 000** ressortissants  
agricoles franciliens



**155 000** retraités  
agricoles



**116 000** assurés en santé  
couverts en action sanitaire et sociale



**5 300** entreprises



**10 000** familles  
bénéficiaires d'au moins  
une prestation familiale



**7 000** exploitants  
agricoles



**8** agences réparties  
sur le territoire

# Notre guichet unique au service des particuliers et des professionnels de l'agriculture

La MSA de l'Ile-de-France gère la protection sociale du monde agricole : exploitants, chefs d'entreprise, salariés agricoles et retraités, entreprises agricoles.

Avec 8 agences réparties en Ile-de-France, la MSA est proche de ses ressortissants et assure leur protection sociale en guichet unique.

## SON ACCUEIL MULTICANAL S'ADAPTE AUX BESOINS DE CHACUN :

- Le numérique : sur [iledefrance.msa.fr](http://iledefrance.msa.fr), plus de 100 services en ligne sont proposés, accessibles 24 heures sur 24, pour réaliser la majorité des demandes ou actes de gestion ;
- Le téléphone ou le courriel pour s'informer et se renseigner sur son dossier ;
- L'accueil sur rendez-vous, pour accompagner les situations les plus complexes ( affiliation, rendez-vous prestations, plans de paiement...) et les adhérents les plus fragiles ;
- Un espace libre service en agence pour réaliser des actions en toute autonomie (sur son espace privé ou sur une borne carte vitale).

## L'ACCUEIL EN MSA Ile-De-France (chiffres 2024)

- En agence : 15 000 adhérents reçus ;
- L'accueil téléphonique : 179 000 appels pris en charge ;
- L'accueil web : 195 000 adhérents (entreprises, particuliers et exploitants) utilisent les services en ligne ;
- Plus de 86 000 mails traités.

# L'action sanitaire et sociale (ASS) agit en apportant des réponses spécifiques sous forme :

- D'interventions ou d'accompagnements individuels ou collectifs de travailleurs sociaux auprès des plus fragiles ;
- D'actions d'animation du milieu rural et de développement social territorial ;
- De versements d'aides financières individuelles et de subventions.

L'ASS de la MSA construit des partenariats avec les acteurs locaux et institutionnels dans les domaines de la famille, de la petite enfance/enfance/jeunesse, des seniors, de l'insertion professionnelle ou encore de l'animation de la vie sociale/locale. Elle met en œuvre différents dispositifs tels que des chartes territoriales en faveur des familles et/ou des aînés, le soutien des centres sociaux et des Espaces de Vie sociale, notamment.

## UN ACTEUR DE PROXIMITÉ SUR LES TERRITOIRES RURAUX ET URBAINS PAR SON ANCRAGE LOCAL

Elle agit également avec ses partenaires et tout un réseau associatif pour :

- Favoriser l'accès à des services essentiels de la vie courante : pour les personnes âgées (aides à domicile, portage de repas, aide à la mobilité...) ; pour les familles (soutien à la création des structures d'accueil de la petite enfance : micro-crèches, centre de loisirs, LAEP...), pour les jeunes : soutien de projets citoyens, équipements de lieux dédiés aux activités...

- Accompagner les personnes en difficulté ou fragilisées grâce à l'intervention des travailleurs sociaux : entreprise apprenante en agriculture, chantier d'insertion, ESAT...
- En 2024, l'action sanitaire et sociale, c'est : 3 026 personnes qui ont bénéficié de l'intervention d'un travailleur social, 6 140 aides attribuées, 53 actions collectives réalisées, 232 subventions accordées.

# La vie mutualiste, un modèle démocratique

## AVEC 500 ÉLUS PRÉSENTS SUR TOUT LE TERRITOIRE FRANCILIEN

Ils assurent un rôle de veille et d'alerte sur les difficultés des exploitations, des entreprises et des particuliers. Ils sont à l'initiative ou les relais d'actions de prévention, d'information, de solidarité.

Ils exercent souvent d'autres responsabilités, que ce soit au sein des collectivités territoriales, d'entreprises du tissu associatif ou dans les organismes professionnels agricoles et le monde syndical.

Ils participent à des actions ou événements organisés par la MSA.

Ils se mobilisent aussi lors d'actions d'accompagnement, notamment en cas de crise agricole ou sanitaire (inondations, sécheresse, Covid 19).

# Le Prif Acteur clé du bien vieillir et de la prévention pour les retraités

Le Prif - Prévention retraite Ile-de-France - a été créé en 2011 sous l'impulsion de caisses de retraite de sécurité sociale qui en assurent la gouvernance. Il agit pour le compte de la Cnav et de la MSA Ile-de-France.

- L'objectif du Prif est de mettre en œuvre des actions en faveur du bien-vieillir et de la prévention de la perte d'autonomie. Sa mission principale consiste à créer, coordonner, développer et financer les actions de prévention santé à l'attention des personnes retraitées résidant en Ile-de-France.

## EN 2023, PRÈS DE 14 000 RETRAITÉS FRANCILIENS ONT BÉNÉFICIÉ DES ACTIONS DU PRIF

Le Parcours prévention couvre l'ensemble des thématiques qui contribuent à vivre une retraite sereine et en bonne santé :

- Le passage à la retraite
- La santé et la forme
- La nutrition
- L'activité physique
- Les fonctions cognitives
- L'inclusion numérique
- L'aménagement du domicile

Des actions avec une approche adaptée selon les publics pour aborder sa retraite sereinement

[www.prif.fr](http://www.prif.fr)

# La prévention du mal-être agricole

La MSA est fortement mobilisée dans plusieurs dispositifs au bénéfice de ses adhérents afin de détecter et d'apporter des solutions au mal-être et de prévenir le risque suicidaire en milieu rural. Grâce à son guichet unique, la MSA Ile-de-France s'organise en réseau avec ses équipes médico-sociales et administratives et ses élus.

## AGRI'ECOUTE • TÉL. 09 69 39 29 19

- Un service d'écoute en ligne (24h/24, 7j/7) pour dialoguer de façon confidentielle et anonyme avec un professionnel (psychologue clinicien diplômé formé à la gestion du mal-être et des situations de crise suicidaire) ;
- Il s'adresse aux adhérents MSA en difficulté, salariés ou non-salariés agricoles, pour eux-mêmes ou pour leur entourage familial ou professionnel ;
- Il offre aussi la possibilité de lever l'anonymat pour faire le lien avec la cellule pluridisciplinaire de prévention du suicide.

## ACTION DE PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX « ET SI ON PARLAIT DU TRAVAIL ? »

- Cette action de prévention s'adresse aux exploitants agricoles ;
- Elle propose de débattre sur le travail et de mieux comprendre les liens entre travail et santé, à partir d'un film retraçant le témoignage de 6 exploitants. En parlant de leur travail entre pairs, ils peuvent découvrir des évolutions possibles sur lesquelles ils peuvent avoir la main ;
- Suite à ces réunions-débats, plusieurs formes d'accompagnement (formation, groupe de travail, étude ergonomique), peuvent être proposées en fonction des besoins des exploitants agricoles.

## PASS'AGRI

Il s'agit d'un guide en ligne <http://iledefrance.msa.fr/lfy/pass-agri>, pour faire connaître l'ensemble des aides proposées par la MSA Ile-de-France aux exploitants et employeurs adhérents à la MSA.

Les aides proposées :

- La prise en charge d'une partie des cotisations ;
- Les facilités de paiement des cotisations ;
- Les rendez-vous prestations : des entretiens personnalisés en agence MSA (ou par téléphone) qui permettent de détecter les droits sociaux potentiels non ouverts en santé, logement, retraite, RSA, Prime d'activité...
- Les aides complémentaires : l'accès aux loisirs et aux vacances, l'aide à la poursuite d'études secondaires ou supérieures pour les enfants, la prise en charge de frais de santé (ex : consultation psychologue). La MSA peut aussi verser des aides financières exceptionnelles pour faire face à des charges courantes ;
- La MSA Ile-de-France s'adapte également aux besoins de ses territoires et propose des actions complémentaires, notamment dans le domaine de l'inclusion numérique (« Le coup de pouce connexion »).

## RÉSEAU DE SENTINELLES

Un réseau de Sentinelles agricoles composé de citoyens formés à la prévention du mal être et présents sur l'ensemble du territoire pour mieux détecter et orienter les personnes en situation de mal être vers les bons dispositifs de prise en charge.

# Les MARPA : s'engager en faveur de l'autonomie des personnes âgées

Les MARPA sont des résidences autonomie accueillant des personnes âgées de plus de 60 ans.

## L'ILE-DE-FRANCE COMPTE 7 MARPA.

- La Résidence des fleurs à Bréval (Yvelines)
- La MARPA de Sénart à Tigery (Essonne)
- Les Sources de l'Yerres à Rozay-en-Brie (Seine-et-Marne)
- Les Jardins de Saint-Laurent à Milly-la-Forêt (Essonne)
- Les Grillons à Vert-le-Grand (Essonne)
- La Résidence des Cyprès à Varennes-sur-Seine (Seine-et-Marne)
- Les Jardins du Vexin à Vétheuil (Val-d'Oise)



Après le maintien à domicile, avant l'EHPAD, la Marpa est **une solution d'hébergement non médicalisé de qualité, à un coût maîtrisé.**

Les MARPA accueillent jusqu'à 24 résidents qui souhaitent bénéficier d'un cadre de vie agréable et sécurisé, dans une ambiance conviviale.

[www.marpa.fr](http://www.marpa.fr)

## France services



L'AGENCE MSA DE GENTILLY GÈRE  
UNE AGENCE FRANCE SERVICES AVEC  
12 OPÉRATEURS REPRÉSENTÉS.

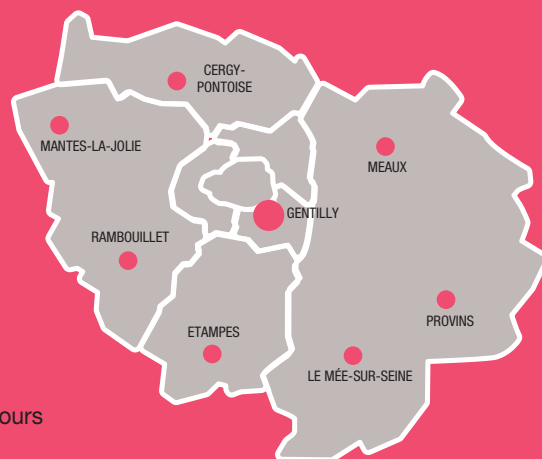
La MSA IDF est partenaire de plus de  
180 France services en Ile-de-France.

[www.france-services.gouv.fr](http://www.france-services.gouv.fr)

# Vos contacts en MSA Ile-de-France

## NOUS RENCONTRER

- **PARIS-PETITE-COURONNE (PPC)**  
131, av. Paul-Vaillant-Couturier  
94250 Gentilly
- **SEINE-ET-MARNE (77)**
  - 378, rue Aristide-Briand  
77350 Le Mée-sur-Seine
  - 47, av. du Président-Allende  
77100 Meaux
  - 4, rue du Général Delort  
77160 Provins
- **YVELINES (78)**
  - 10 bis, rue des Abattoirs  
78200 Mantes-la-Jolie
  - 98, rue d'Angiviller  
78120 Rambouillet
- **ESSONNE (91)**  
140, rue Saint-Jacques  
91150 Étampes
- **VAL-D'OISE (95)**  
Immeuble Ordinal - Rue des Chauffours  
95000 Cergy-Pontoise



## INTERNET

[iledefrance.msa.fr](http://iledefrance.msa.fr)  
Rubrique Partenaires en page d'accueil

## TÉLÉPHONE

- **Pour les particuliers : 01 30 63 88 80**  
Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h
- **Pour les employeurs : 01 49 85 55 21**  
Les lundis, mardis, mercredis et vendredis : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00  
Le jeudi : de 9h00 à 12h00